

DOSSIER DE PRESSE

# PLAN PRIORITÉ SANTÉ LOIRET

2023 - 2027

Le Loiret  
s'engage  
pour la santé  
de tous!

**Loiret**  
votre Département

**Contact presse**

Élie Poupin

elie.poupin@loiret.fr • 02 38 25 43 38

## Le Plan Priorité Santé en action : point d'étape

Le Département lançait fin 2022 son plan « Priorité Santé Loiret 2023-2027 » amplifiant sa politique menée depuis 2017 pour :

- apporter en proximité des solutions concrètes de soins et de prévention,
- renforcer l'accueil et l'accompagnement tant des professionnels de santé que des étudiants,
- financer des actions innovantes permettant l'accès aux soins

Le contexte était alors propice à un volontarisme renouvelé : création de la faculté de médecine d'Orléans et l'implantation d'un cursus d'études en médecine délivré par la faculté de Zagreb ; une transformation des pratiques médicales libérales, plus collectives et qui s'adaptent à l'arrivée de nouveaux métiers (assistants médicaux, infirmiers de pratique avancée...) ; des expérimentations rendues possibles dans le cadre du « Ségur de la santé » et la loi 3Ds qui reconnaît la compétence des départements dans l'organisation des soins de 1<sup>er</sup> recours ; une rencontre du Président Marc Gaudet avec l'ensemble des Communautés Professionnelles de Territoires de Santé (CPTS).

## Le Plan Priorité Santé s'est concrétisé avec ces principales réalisations en 2023 :

### 1. Faciliter l'installation des professionnels de santé

- ▶ attractivité : lancement du site internet et de l'équipe dédiée « Cap Loiret Santé » pour accompagner les nouveaux professionnels et les étudiants en santé
- ▶ 9 aides aux primo-installants votées en 2023
- ▶ remise d'une trentaine de coffrets de bienvenue « Docpack » : aux médecins hospitalo-universitaires du CHR, aux nouveaux arrivants de la clinique de l'Archette, aux CPTS...

### 2. Devenir une terre de formation

- ▶ vote d'un nombre inédit de bourses étudiantes : 29 en 2023
- ▶ cartographie des logements destinés aux étudiants en santé

### 3. Soutenir l'innovation et les initiatives locales

- ▶ soutien de 4 porteurs de projets innovants grâce au dispositif *Santé innovations Loiret* (sport-santé, prévention des lombalgies, rééducation par l'escalade...)

### 4. Les actions en cours

- ▶ séduire par une campagne de communication nationale d'attractivité
- ▶ accompagnement des maîtres de stage
- ▶ création d'un forfait stage Loiret en zone rurale
- ▶ une offre de soins itinérante dans le Loiret



# 1. Faciliter l'installation des professionnels de santé

## ► 9 aides à l'installation votées en 2023

Budget 2023 : 264 000 €

Le détail des aides votées par le Département en commission permanente du 29 septembre :

- 8 000 € pour l'installation d'un médecin généraliste à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Marceau à Orléans
- 35 000 € pour l'installation d'un masseur kinésithérapeute en cabinet à Ormes
- 35 000 € pour l'installation d'un dentiste sur la Commune de Patay

Les aides déjà votées en 2023 :

- 8 000 € pour l'installation d'un médecin généraliste à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Fleury-les-Aubrais
- 37 000 € pour l'installation d'un masseur kinésithérapeute à la Maison de santé Les Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle (qui s'engage à devenir maître de stage)
- 35 000 € pour l'installation d'un masseur kinésithérapeute sur la commune de Sermaises
- 37 000 € pour l'installation d'un dentiste sur la commune de Chécy (qui s'engage à devenir maître de stage)
- 8000 € pour l'installation d'un médecin généraliste à Chaingy
- 15 000 € pour un pédicure podologue au sein du Pôle Santé à Epieds-en-Beauce

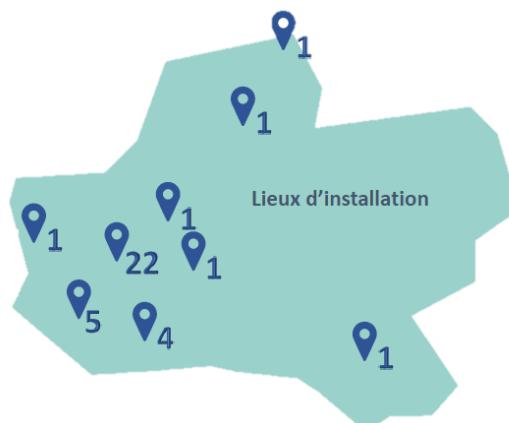
### ★ Bon à savoir : le Département adapte et élargit les aides financières à l'installation

L'aide à la primo-installation a bénéficié à 37 professionnels depuis le début du dispositif en 2017 (dont 9 en 2023 et 6 en 2022).

Initialement réservée aux médecins généralistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, infirmiers, dentistes, et pharmaciens, elle s'est élargie en 2022 à toute médecine spécialisée, orthophonistes, podologues, orthoptistes et infirmiers de pratique avancée. Son zonage s'est également étendu : dans les zones intermédiaires et sous dotées lorsque l'ARS n'intervient pas.

Le montant de l'aide s'établit selon la profession de 7 000 € à 35 000 €. Il tient compte du coût d'investissement de certaines spécialités.

★ **Une bonification de 2000 € pour les maîtres de stage** : afin d'inciter les professionnels devenir maître de stage, le Département propose une bonification s'ils sont déjà maître de stage au moment de leur demande ou s'engagent à le devenir dans les 5 ans après l'installation. Cela permet de couvrir l'achat de matériel supplémentaire.



## ► **Le Département lance Cap Loiret Santé, guichet d'attractivité pour accompagner l'installation des étudiants et des professionnels**

Depuis juin 2023, le site internet et l'équipe dédiée (5 agents) Cap Loiret Santé accueillent, accompagnent et facilitent le quotidien des étudiants et professionnels de santé arrivant dans le Loiret. Toutes les informations sont à retrouver sur le site [caploiretsante.fr](http://caploiretsante.fr).

Entièrement personnalisée et adaptée aux besoins de chacun, elle répond à toutes les demandes concrètes, de la recherche de logement aux lieux d'exercice professionnel, en passant par les financements et les nombreuses démarches administratives.

**Étudiants en santé**, Cap Loiret Santé apporte une aide pour toutes les démarches d'aides financières, de mise à disposition de logement.

**Professionnels de santé**, Cap Loiret Santé facilite l'installation en faisant le lien avec les administrations, comme la CPAM ou l'ARS, et offre un accès aisé à l'information, accompagne la recherche d'aide financière et de cabinet vacant. Cap Loiret Santé a noué des partenariats avec les CPTS, les communes et les CLS pour rendre les démarches plus fluides.

**Familles**, Cap Loiret Santé mobilise son réseau d'administrations et d'entreprises, pour la recherche de logement, de modes de garde pour les enfants ou d'emploi pour le conjoint.

Cap Loiret Santé favorisera aussi la mise en relation des professionnels de santé et proposera de mieux découvrir le Loiret, à travers des soirées d'accueil organisées pour tous les nouveaux installés.

Ce service est développé par le Département, en lien avec l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Région Centre-Val de Loire, les CPTS, les Ordres, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS), les écoles, et les territoires.

### Depuis juin 2023 :

Traitement de 30 demandes de bourses étudiantes et 3 aides à l'installation

Participation à 6 salons nationaux et régionaux

Création d'un réseau de 20 partenaires en cours de conventionnement

Prévisionnel : participation à 33 événements entre fin 2023 et 2024



► **Remise des coffrets de bienvenue « Docpack » aux médecins hospitalo-universitaires du CHR, aux nouveaux arrivants de la clinique de l'Archette, aux CPTS...**

**Budget 2023 : 7 000 €**

Toutes les études démontrent que les professionnels de santé cherchent en première intention un lieu de vie et d'exercice professionnel épanouissant. La recherche du bien vivre, de l'existence d'une dynamique de réseau, de rapprochement familial sont des facteurs clés d'une décision d'installation, aussi bien pour les étudiants que pour les professionnels de santé en activité.

Pour se différencier dans l'accueil et le recrutement de nouveaux médecins, le Département a lancé la plateforme et les services Docpack en s'associant à l'entreprise loirétaine Jobpack. Cet outil d'accueil, à la disposition des communes, EPCI du Loiret, des CPTS et structures de soin, comprend :

- **un coffret d'accueil** et de découverte du Loiret sur le plan pratique, culturel et gastronomique ;
- **la mise en relation des nouveaux arrivants avec un « Welcomer »** : cet ambassadeur, premier relai pour une installation réussie, délivre informations, bons conseils, et contacts sur tous les aspects de la vie future des personnels de santé et de leur famille (emploi pour le conjoint, écoles, activités culturelles et sportives, transports, logement, place en crèche...) ;
- **l'organisation d'afterworks** : l'opportunité de créer du lien et de former un réseau

**Le Département a remis une trentaine de box cette année** : dix au CHR d'Orléans, notamment pour les nouveaux médecins hospitalo-universitaires, 9 pour les nouveaux arrivants à la clinique de l'Archette, et 7 box destinées aux CPTS.

## 2. Devenir une terre de formation

### ► 29 bourses étudiantes votées en 2023

**Budget 2023 : 175 000 €**

L'objectif du Département est de participer au financement des frais d'inscription de l'étudiant en médecine, tout au long de ses années de scolarité. En retour celui-ci s'engage **à exercer pendant au moins cinq ans dans le Loiret.**

Le Département a fortement revalorisé le montant de ses bourses d'études pour la rentrée 2022 et les a ouvertes aux étudiants inscrits en facultés européennes. **Il en résulte un nombre de demandes inédit en 2023 :**

- **3 bourses : d'un montant de 10 000 €** pour une interne en 2<sup>ème</sup> année de médecine à la Faculté de Lyon, **4 650 €** pour un étudiant externe en 3<sup>ème</sup> année de la Faculté de Tours, **15 000 €** pour un interne à Paris Saclay. Sur la durée des études, le montant de la bourse s'élève de 21 450 à 23 250 €.
- **7 bourses d'un montant de 9 000 à 18 000 €** aux étudiants actuellement inscrits à la Faculté de médecine et pharmacie Gregore T Popa en Roumanie (externes en 1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>ème</sup> année de médecine dentaire). Ces bourses s'élèvent au maximum à 54 000 € sur toute la durée des études.
- **19 bourses d'un montant de 1 200 à 3 000 €** aux étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de médecine à la Faculté de Zagreb. Sur la durée des études, le montant de l'aide départementale s'élèvera de 10 800 € à 18 000 €.

En 2022, le Département avait attribué 18 bourses étudiantes.

### ► Cartographie des logements destinés aux étudiants en santé

La réalisation de stages santé dans le Loiret présente un double intérêt :

- la prise en charge de patients supplémentaires, sous le contrôle des maîtres de stage ;
- la découverte du Loiret, avec une hypothèse accrue que les futurs diplômés s'y installent une fois leur cursus achevé.

Dans cet objectif, le Département a décidé d'augmenter, de diversifier l'offre de logements, et d'y faciliter l'accès en communiquant vers l'ensemble des étudiants en santé. Dans les collèges, quinze places sont disponibles chaque semestre pour les étudiants en médecine dans les logements de fonction vacants.

**Le Département a réalisé une [carte des logements sur caploiretsante.fr](https://www.caploiretsante.fr) destinés aux étudiants** (toute l'offre des collectivités et des professionnels du Tourisme, des structures de soin, logements de fonction vacants dans les collèges), elle permet de répondre en temps réel aux sollicitations sur les salons ou en demande directe via Cap Loiret Santé.

### 3. Soutenir l'innovation et les initiatives locales

#### ► 4 projets lauréats du dispositif Santé Innovations Loiret

**Budget 2023 : 100 000 €**

L'appel à initiatives « Santé Innovations Loiret » soutient chaque année des projets innovants ayant pour objet de favoriser l'accès aux soins des Loirétains. Ce dispositif se décline autour de trois thématiques : l'e-santé, la solidarité territoriale et les mutations de l'exercice libéral.

4 nouveaux porteurs de projets innovants sont soutenus en 2023 à hauteur de 49 500 € :

- ateliers de prévention des Lombalgies par la CPTS'Orléanaise (15 500 € sur 3 ans)
- parcours santé dans les maisons pour tous du CCAS de Fleury-les- Aubrais (4000 € sur 2 ans)
- permanences sport santé par la Profession Sport & Loisirs 45 (11 500 € sur 2 ans)
- rééducation par l'escalade du SISA Porte Madeleine (18 500 € sur 3 ans).

En 2022, 10 dossiers ont été subventionnés pour un montant global de 110 000 €, parmi lesquels : les numéros dédiés aux soins non programmés, des consultations par télé-médecine et télé-expertise, un meilleur suivi des patients isolés souffrant d'un covid long, la mise à disposition de professionnels pour libérer les médecins des missions administratives, un parcours thérapeutique pour accompagner les adolescents atteints d'un diabète de type 1 vers la prise de soins adulte.

#### ★ **Bon à savoir : des numéros de téléphone pour les soins non programmés couvrant l'ensemble du Loiret**

Des médecins libéraux volontaires, réunis CPTS, sont à l'initiative de numéros de téléphone afin d'obtenir une consultation avec un médecin d'astreinte le jour même ou le lendemain.

Dans des secteurs où de nombreux habitants n'ont pas de médecin traitant, ils ont apporté une réponse immédiate à la détresse des patients, diminué le recours aux urgences, et allégé la pression sur les secrétariats médicaux qui ne pouvaient plus prendre de rendez-vous. L'intérêt de ces lignes est aussi de recenser les situations prioritaires, les plus fragiles, et de les réintégrer à la patientèle.

Dans le cadre de son appel à initiatives Santé Innovations Loiret, le Département a apporté en 2021 une aide de 10 000 € à la pérennisation du projet de la CPTS Beauce-Gâtinais. En 2022, trois autres CPTS (Gâtinais-Montargois, Orléans, Giennois-Berry) ont bénéficié d'une aide pour organiser leur propre réponse aux soins non programmés. La CPTS de l'Ouest Loiret, regroupant 21 communes autour de Meung-sur-Loire, a ouvert sa ligne début 2023.

#### **Les numéros à composer du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h :**

- CPTS Beauce-Gâtinais : 0 801 90 45 00
- CPTS de l'est orléanais : 06 51 51 58 51
- CPTS'O (Orléans) : 07 88 85 71 51
- CPTS Gâtinais-Montargois : 02 18 12 14 47
- CPTS du Giennois-Berry : 01 73 00 36 51
- CPTS Sologne : 06 47 27 64 58
- CPTS ouest Loiret : 07 88 97 52 33

Rendez-vous sur la [page dédiée Loiret.fr](https://www.loiret.fr)



## 4. Les actions en cours

### ► Séduire par une campagne de communication nationale d'attractivité

En 2024, le Département pilotera une campagne nationale d'attractivité en lien avec les acteurs du territoire afin de dégager les points forts du territoire et vendre la qualité de vie loirétaine auprès des citoyens hors Loiret. L'objectif est de susciter des nouvelles installations et de dynamiser le territoire.

### ► Accompagnement des maîtres de stage

Pour accueillir plus d'étudiants en stage dans le Loiret, il est essentiel d'augmenter le nombre de maîtres de stage, une bonification de l'aide à l'installation est déjà mise en place et le Département a créé un groupe de travail concernant l'accompagnement de ces professionnels.

### ► Création d'un forfait stage Loiret en zone rurale

Une aide financière est mise en place pour les frais kilométriques sur la base d'un forfait selon la durée des stages. La contribution de 60 € à 200 € par mois concernera les étudiants ne bénéficiant pas d'aide de leur école ou d'employeur, d'une bourse d'études départementale et effectuant leur stage en milieu rural. Les premières demandes seront traitées en automne.

### ► Une offre de soins itinérante dans le Loiret

Dans un souci de maillage territorial, le Département souhaite soutenir le développement d'une offre de soin itinérante, en concertation avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Le premier projet à aboutir sera celui de POMM Prévention et Ophtalmologie Mobile du Montargois, en partenariat avec la CPTS du Gâtinais Montargois. Il s'agit de déployer une télé-expertise itinérante en ophtalmologie afin de permettre de détecter des pathologies type hypertension, diabète..., de réaliser des actions de prévention liées à la perte d'autonomie ou des ateliers d'éducation thérapeutique. Les patients ayant besoin de soins seront réorientés et accompagnés vers des professionnels pour une prise en charge.

Le Département sera propriétaire du véhicule et consacrera 480 000 euros au financement de ce projet (120 000 € en 2023). La CPTS sera chargée d'organiser les parcours des patients, le fonctionnement des appareils de mesure et la réalisation des ateliers de prévention.

La mise en service n'étant pas prévue avant le 2<sup>e</sup> semestre 2024, une version plus agile sous forme de mallette est à l'étude dans la période intermédiaire, d'ici la fin 2023.

## Chiffres clés

► un budget de **727 000 €** voté en 2023 (673 000 € en 2022) pour les actions du Département dans le domaine de la santé dont :

**175 000 €** pour les bourses étudiantes

**264 000 €** d'aides à l'installation des professionnels

**100 000 €** pour le soutien de projets innovants

► **37** aides à l'installation financées depuis 2017



**Le Loiret  
s'engage  
pour la santé  
de tous!**



Département du Loiret  
45945 Orléans  
Téléphone : 02 38 25 45 45  
[www.loiret.fr](http://www.loiret.fr) • [services.loiret.fr](http://services.loiret.fr)